

Temps forts

François Doligez, Patricia Toucas-Truyen and Jordane Legleye

Number 322, October 2011

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1020724ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1020724ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association Recma

ISSN

1626-1682 (print)

2261-2599 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Doligez, F., Toucas-Truyen, P. & Legleye, J. (2011). Temps forts. *Revue internationale de l'économie sociale*, (322), 5–9.
<https://doi.org/10.7202/1020724ar>

TEMPS FORTS

XXVII^{es} journées de l'Association Tiers Monde à l'université de Fribourg (Suisse) du 8 au 10 juin 2011

Ce colloque organisé en juin 2011 à l'université de Fribourg par l'association assurant l'édition de la revue *Monde en développement*, fondée par François Perroux en 1973, avait pour thème « La construction des sociétés civiles et le développement : entre innovation, subsidiarité et action politique ». Partant du face-à-face historique entre secteur privé et administrations publiques, entre marché et Etat, le colloque visait à s'interroger sur la place dans les processus de développement du troisième acteur, ou secteur, qu'est la société civile.

Il s'avère difficile d'esquisser en quelques lignes une synthèse de ce colloque dense et diversifié (130 participants issus de 21 pays, plus de 90 communications...). Dans sa tentative, Patrice Meyer-Bisch (Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme) évoque d'ailleurs la géométrie variable de la notion de société civile, dont les acteurs sont souvent définis par une double négation : non étatiques et sans but lucratif ! Définition en creux qui renvoie aux diverses associations et ONG dans le champ sociopolitique ou au « tiers secteur » dans une approche plus économique : les frontières entre ces différentes notions sont très floues ; les mots font office de « valises » d'un acteur ou d'une discipline à l'autre et deviennent, de ce fait, porteurs de nombreuses ambiguïtés, voire, parfois, d'incompréhensions.

Reste un grand nombre d'éléments intéressants plus particulièrement les lecteurs de la *Recma*. Si certains s'intéressent à la « société civile en actes » (Bernard Hours), c'est-à-dire à une lecture

socio-anthropologique élargie de l'évolution des sociétés, d'autres regardent surtout l'émergence des organisations privées, « non gouvernementales », qui accompagnent le désengagement de l'Etat dans le cadre des politiques néolibérales du dernier quart du xx^e siècle, notamment dans les contextes de transition démocratique. De fait, les sociétés civiles aux Suds apparaissent comme des réalités en construction, soumises à des dynamiques locales particulières ainsi qu'à des injonctions internationales globales (Gauthier Pirotte). Dès lors, les organisations de la société civile peuvent être appréhendées comme acteurs politiques dans la production de normes et les conditions d'insertion de ces normes dans les débats au sein de l'espace public peuvent être approfondies. Cette dimension politique est abordée dans de nombreux champs où interviennent parfois des organisations endogènes, souvent la coopération internationale, soutenant l'émergence d'acteurs, le plus souvent subsidiaires des pouvoirs publics et à ce titre coproducteurs des politiques publiques. « *L'Etat, capturé par des coalitions, est dialogué* », selon les mots d'Emmanuel Ndione, et de nombreuses contributions ont illustré cette réflexion dans les domaines de la microfinance, de l'agriculture, de l'hydraulique urbaine, de l'habitat, etc.

Plus récemment émergent de nouvelles dynamiques dans le cadre du « capitalisme philanthropique ». Entreprises et grandes fortunes sont à l'origine de fondations et d'entreprises sociales (*social business*) qui tendent à se substituer à l'action publique. Au Nord, ce mouvement accompagne la visibilité de la dimension sociétale des activités économiques et est de plus en plus considéré comme un avantage compétitif vis-à-vis des consommateurs. Aux Suds, en revanche, l'irruption des firmes transnationales dans la fourniture de biens y compris publics (santé,

éducation) concrétise la liberté économique et l'expansion du marché comme principes dominants de l'organisation des sociétés et, selon les critères rappelés par Jean-Michel Servet (notamment la recherche de l'égalité économique et politique), tend à s'éloigner des principes de l'économie sociale et solidaire.

Les limites de ces démarches se manifestent dans l'observation attentive de la société indienne, où Barbara Harriss-White et Assem Prakash s'interrogent sur les fondements des régimes de discrimination, notamment à l'égard des *dalits* (intouchables). Les auteurs constatent (avec une certaine résonance dans les débats sur la Tunisie, l'Égypte ou le Moyen Orient), face à l'indigence du développement « inclusif » et à la fragmentation des réponses des acteurs de développement cooptés dans les logiques particulières des États et des entreprises, la montée de l'« incivilité » (y compris violente) d'acteurs politiques plus endogènes. Là aussi, les réponses à envisager passent par le renforcement de la citoyenneté économique reposant sur la lutte contre les discriminations, la réduction des inégalités et une plus grande reconnaissance politique des groupes marginalisés, ce qui converge plutôt bien avec les enjeux de l'économie sociale et solidaire.

François Doligez,
Iram, université de Rennes 1 ●

Mutuelles santé : taxation, résistance et espoir de reconnaissance

Les mutuelles santé connaissent depuis quelques années une situation schizophrénique. En effet, bien que leur utilité sociale croisse proportionnellement au désengagement de la Sécurité sociale (de l'État, donc, tant il est vrai que ce dernier la contrôle financièrement et politiquement), elles ne peuvent guère se réjouir de susciter l'intérêt des pouvoirs publics, que ce soit au niveau national ou au niveau européen, car en fait d'intérêt il s'agirait plutôt de convoitise...

Une taxation bien mal justifiée

Sans surprise, les derniers comptes nationaux de la santé, publiés par la Drees⁽¹⁾ en septembre 2011, ont mis en évidence une augmentation notable de la part des organismes complémentaires dans la prise en charge de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) : elle est en effet passée de 13 % en 2005 à 14,3 % en 2011, en y incluant la participation à la couverture maladie universelle (CMU). Les mutuelles ont donc bien joué leur rôle d'amortisseur des dépenses de santé auprès des ménages, conformément à l'attente d'un gouvernement qui, selon Etienne Caniard, président de la Mutualité française, tend à « *considérer les mutuelles davantage comme une variable d'ajustement financier que comme un acteur responsable dans l'organisation de la protection sociale et de l'accès aux soins* »⁽²⁾. » En témoigne le doublement de la taxe sur les contrats d'assurance (TCA), récemment adopté par le Parlement dans le cadre du plan de réduction des déficits publics.

La TCA, établie en janvier 2011 à hauteur de 3,5 % des contrats dits solidaires et responsables, avait marqué le premier pas vers une banalisation de ce type de contrats, qui bénéficiaient jusqu'alors d'une fiscalité dérogatoire. La justification officielle de cette mesure tenait dans la fameuse formule du « trésor de guerre des mutuelles » – une formule surprenante de mauvaise foi, puisqu'elle désigne les réserves prudentielles imposées aux mutuelles par la réglementation européenne depuis 2002 (Solvabilité I).

Sans doute les pouvoirs publics ont-ils préjugé de la compréhension lacunaire des mécanismes de la protection sociale par les citoyens français, puisque la hausse de la TCA a été présentée comme la suppression d'une niche fiscale. L'annonce de cette mesure a même été accompagnée d'un appel comminatoire en direction des mutuelles pour qu'elles n'augmentent pas les cotisations.

Le lecteur averti de la *Recma* ne peut que rester pantois devant cet étalage décomplexé d'une

(1) Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, www.sante.gouv.fr.

(2) *Mut'Echo*, septembre 2011.

ignorance – feinte ou réelle – du fonctionnement de l'économie sociale. Faut-il rappeler un principe de base de l'économie sociale aux plus hautes instances de l'Etat? L'intérêt de l'organisme se confond avec celui du sociétaire; par conséquent, le mutualiste est à la fois assureur et assuré. Dans le cas précis de la TCA, il est mensonger de prétendre que les mutuelles pourront se dispenser de la répercuter sur les tarifs des cotisations. Donc, oui, ce sont les mutualistes qui paieront, soit un Français sur deux. Et contrairement à l'impôt sur le revenu, cette taxation est particulièrement injuste, car elle porte sur le besoin de protection sociale. Alors qu'un récent sondage montre que 29 % des Français⁽³⁾ ont renoncé à des soins pour cause de difficultés économiques, la hausse de la TCA risque de décourager les ménages non concernés par la CMU et néanmoins modestes de souscrire à une complémentaire santé et de se tourner vers les services des urgences hospitalières. Si l'Etat récupère sur l'année 2,2 milliards d'euros grâce à cette taxe, la facture risque d'être, à moyen terme, très lourde pour la collectivité.

La mobilisation des troupes mutualistes

A la Fédération nationale de la Mutualité française (FNMF), les protestations frileuses des dernières années face à une politique de santé jugée globalement incohérente ont fait place à une opposition plus virulente. Une campagne d'information « engagée » contre la hausse de la TCA a été mise en œuvre et une pétition a été lancée sur le site fédéral, exhortant les mutualistes à écrire à leurs parlementaires. L'institution plus que centenaire s'apprête ainsi à renouer avec les mobilisations des années 70, lorsque mutualistes et syndicalistes défilaient au coude à coude pour la défense de la protection sociale (voir « *En bref* » dans ce numéro). Mais les mutuelles peuvent saisir cette opportunité pour rappeler à leurs adhérents qu'ils appartiennent au plus grand mouvement social de France et que

leur force réside dans la capacité de ce collectif à faire entendre sa voix.

L'enjeu pour la FNMF est de se repositionner comme un partenaire écouté de la définition des politiques de santé et de faire reconnaître le rôle des mutuelles dans la régulation des dépenses médicales et l'accès aux soins. En tête de ses propositions figure la nécessité de financer le système de santé de façon plus équitable, notamment en augmentant la contribution sociale généralisée (CSG). La Mutualité française a ainsi demandé à rencontrer les auteurs du *Manifeste pour une santé égalitaire et solidaire* (Odile Jacob, septembre 2011)⁽⁴⁾. Médecins et spécialistes reconnus du sujet y analysent les crises de notre système de santé et dénoncent le processus, à l'œuvre depuis 2004, de recul de la Sécurité sociale au profit des complémentaires. Pour eux aussi, la hausse de la CSG pour accroître les remboursements de la Sécurité sociale impliquerait une baisse mécanique des primes des complémentaires.

Istya, récente union de mutuelles de la fonction publique qui protège 10 % de la population française (*lire* « *En bref* », Recma, n° 321), ou l'Union des groupements mutualistes solidaires (UNGMS)⁽⁵⁾ plaident également pour un renforcement du rôle de la Sécurité sociale, qui selon l'UNGMS devrait rembourser intégralement les frais de santé. Le vice-président de cette union, Christian Boistard, estime en effet qu'« *il y a quand même mieux à faire que d'être là pour rembourser ce que la Sécurité sociale ne fait pas* » : « *Les mutuelles ont un rôle à jouer comme véritables « complémentaires », par exemple en optique, en dentaire et en auditif, mais aussi pour défricher de nouveaux champs où elles devraient être davantage présentes, comme le logement social et l'aide à domicile* »⁽⁶⁾. » Le débat traverse les milieux mutualistes depuis 1945. Le chantier de la dépendance, provisoirement abandonné par le

(3) Sondage réalisé en juin 2011 pour le compte d'Europ Assistance et du Cercle Santé (*Les Echos*, 30 septembre 2011).

(4) E. Heidsieck, « Et si les complémentaires santé redevaient vraiment « complémentaires » », 27 septembre 2011, www.miroirsocial.com.

(5) Créée en 2002 lors de l'adhésion de la Fédération des mutuelles de France (FMF) à la Mutualité française (FNMF), l'UNGMS regroupe vingt-deux mutuelles dans six régions (www.ungms.fr).

(6) Cité par E. Heidsieck, *op. cit.*

gouvernement, représente aussi une priorité pour la FNMF, qui a voté contre le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2012.

Vers une prochaine résurgence du statut de mutuelle européenne ?

Au niveau européen, les exigences prudentielles vont prochainement se durcir avec l'entrée en vigueur de Solvabilité II, prévue en janvier 2013. Cette échéance ne manque pas d'inquiéter le monde mutualiste, car si chacun s'accorde sur la nécessité de sécuriser au maximum les cotisations, l'immobilisation forcée de cette épargne constitue bel et bien une entrave aux innovations sociales et au développement de services au bénéfice des sociétaires. Conçue dans une logique de marché, la réglementation européenne ne prend pas en compte les spécificités mutualistes : ce constat, devenu d'une grande banalité tant il a pu être éprouvé depuis une vingtaine d'années, pourrait bien prendre un caractère définitivement dramatique pour les mutuelles si elles en venaient à ne plus distinguer leurs pratiques de celles des assureurs commerciaux.

Cependant, le rôle des mutuelles européennes dans la protection sociale du XXI^e siècle a fait récemment l'objet d'un rapport du Parlement européen. Certes, les observateurs de l'économie sociale n'apprendront rien de cette étude⁽⁷⁾, qui dresse la liste des similitudes et des différences entre les organismes selon les pays en soulignant les entraves nationales à la mise en œuvre de la législation européenne. Néanmoins, dans une Europe confrontée à l'exacerbation des crises sociales, cette initiative témoigne d'un regain d'intérêt pour les qualités afférentes à l'identité mutualiste. Et pour conclure sur une bonne nouvelle, signalons que le Parlement européen ainsi que le Comité économique et social européen et la Commission ont exprimé leur volonté de ressusciter le projet de statut d'une mutuelle européenne, qui avait été enterré en 2006!

Patricia Toucas-Truyen ●

« L'urgence d'une autre économie » : l'ESS interpelle les candidats

Le comité de pilotage des Etats généraux de l'ESS, dans le cadre des campagnes électorales de 2012, a proposé un texte d'interpellation des candidats à la présidentielle, signé au 3 octobre 2011 par une centaine d'organisations ou de personnalités de l'ESS. Partant du constat qu'« une autre voie est possible et réaliste, permettant une transition écologique et sociale pour une autre économie fondée sur la solidarité », les organisations signataires demandent aux politiques, décideurs citoyens, d'intégrer dans leur réflexion l'ensemble des propositions formulées dans ce texte, notamment sur le système financier, « en le mettant d'abord au service des entreprises et des particuliers ».

On ne peut que se réjouir de cette adresse de la part d'une ESS relativement peu coutumière de ce type d'interpellation publique. Même si la mise dos à dos du « marché » et de l'« Etat » revient à se couper doublement l'herbe sous le pied. D'une part, en s'interdisant des alliances avec les acteurs marchands non capitalistes ; d'une part, en ne prenant pas clairement la défense des services, de l'économie publique, car on se prépare ainsi « un champ de ruines » (Roger Sue, « En bref » dans ce numéro) sur lequel rien de bon ne prospérera.

Jordane Legleye

La crise qui pèse sur les peuples n'est pas seulement financière, elle est économique, écologique, sociale, morale et politique. La rigueur imposée par la gestion de la dette réduit le pouvoir d'achat, l'emploi et la compétitivité des entreprises. Elle réduit donc les chances de reprise tout en aggravant la situation des classes moyennes comme des plus faibles. Les classes dirigeantes font encore semblant de croire à des mesures de régulation très partielles qui continuent à faire la part belle à ceux qui bénéficient du système financier. Sommes-nous condamnés à des secousses de plus en plus violentes de la nature, de la société, de l'économie, de la finance pour que les dirigeants agissent sur ce modèle économique dominé par une course effrénée vers le profit ?

(7) Un résumé en français ainsi que l'étude complète en anglais sont disponibles sur www.recma.org/node/1403.

Nous savons qu'une autre voie est possible et réaliste, permettant une transition écologique et sociale pour une autre économie fondée sur la solidarité.

Cette voie implique :

- D'autres rapports démocratiques, par une écoute et une expression publique des citoyens et de leurs organisations représentatives.
- Une autre conception de la richesse dans sa nature et dans sa répartition.
- Une approche différente de la mondialisation et de la construction européenne en cherchant des relations équitables entre l'ensemble des acteurs.
- Un développement des échanges marchands appuyés sur la coopération et non sur un excès de compétition pour le seul profit.
- Un développement des échanges non marchands, donnant toute leur place aux besoins fondamentaux des citoyens.
- Le respect des ressources naturelles comme bien commun et le souci des générations futures.
- L'éducation, la prévention et la culture comme des enjeux déterminants de l'évolution de la société.

Il est temps que cette voie soit reconnue et entendue pour que nous puissions engager une révolution tranquille en réponse aux crises que nous traversons.

Le dualisme marché-Etat ne suffit plus, il devient indispensable de tenir compte des apports de la société civile à travers ses engagements économiques et citoyens. Cette perspective n'est pas utopique, elle est déjà mise en œuvre dans le cadre d'une économie sociale et solidaire (ESS) qui a connu en quelques décennies un essor important sur plusieurs continents.

A la tradition vivante de l'économie sociale représentée par les associations, coopératives et mutuelles dans lesquelles le pouvoir ne dépend pas du capital, se sont ajoutées les innovations portées par l'économie solidaire, voulant démocratiser l'économie à partir d'engagements citoyens.

L'économie sociale et solidaire est aujourd'hui une force économique, encore trop ignorée, qui représente 10 % de l'emploi en France, 215 000 employeurs et 2,3 millions de salariés. Déjà de multiples initiatives en son sein montrent qu'il est possible de convertir l'indignation en action. Elle peut donc redonner un espoir politique.

Nous demandons aux politiques, décideurs citoyens, d'intégrer dans leur réflexion l'ensemble de nos propositions pour faire basculer le modèle actuel, en particulier :

- Transformer le système financier en le mettant d'abord au service des entreprises et des particuliers.
- Encourager la réduction des écarts de rémunération au sein des entreprises, notamment en instituant une échelle des salaires raisonnée et raisonnable.
- Taxer les transactions financières internationales.
- Développer des pôles territoriaux de coopération économique avec tous ceux qui constituent le cœur de l'économie locale.
- Inscrire et financer l'innovation sociale dans les politiques publiques, nationales et européennes.
- Intégrer les approches de l'économie sociale et solidaire dans la formation initiale et continue, soutenir les formes d'éducation promues par celle-ci (éducation populaire, pédagogie alternative...).

C'est à ce nouvel élan indissociablement politique et économique qu'appellent toutes les composantes d'une économie sociale et solidaire tenant à sa diversité, mais consciente de l'importance de son unité pour favoriser une transition écologique et sociale qui passe par le renforcement de la démocratie.

Si nous voulons changer de paradigme, si nous voulons un futur plus accueillant aux jeunes générations, il est temps de reconnaître le poids politique et économique des acteurs de l'économie sociale et solidaire. ●